

**4 Économie**

**Assises de l'entrepreneuriat et des PME/PMI**

**Un Livre blanc pour booster le secteur**

MSM  
Libreville/Gabon

Les 55 propositions retenues dans ce « bréviaire » visent à améliorer et à renforcer l'écosystème d'accompagnement des entrepreneurs et PME, reformer le cadre légal et réglementaire, leur donner les moyens de leur croissance, ouvrir le marché à la sous-traitance locale, tout en accompagnant les entreprises gabonaises dans la conquête des marchés régionaux et internationaux.

LES assises de l'entrepreneuriat et des Petites et moyennes entreprises (PME/PMI), organisées dans le cadre de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, se sont achevées le 15 novembre à l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI) de Libreville sur une note de satisfactions générale. Au terme de trois jours de travaux (12 au 15 novembre), les participants ont



Estelle Ondo, ministre de l'Industrie, intervenant au cours des assises.

présenté les conclusions de cette réunion dont le but était de faire un état des lieux de ce secteur au Gabon, et de proposer des solutions appropriées au développement des entreprises. L'analyse de 16 problématiques retenues dans le cadre de ces travaux, qui se sont déroulés au siège de l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI), ont permis de produire un "Livre blanc" qui propose 55 points. Ces propositions visent à améliorer et à renforcer l'écosystème d'ac-

compagnement des entrepreneurs et PME, reformer le cadre légal et réglementaire, leur donner les moyens de leur croissance, ouvrir le marché à la sous-traitance locale, tout en accompagnant les entreprises gabonaises dans la conquête des marchés régionaux et internationaux. « Il nous revient désormais de veiller à ce que les inquiétudes formulées par les panélistes quant au suivi et à la mise en œuvre des recommandations durant les travaux soient dissipées. Nous avons même le devoir



Une vue des participants aux travaux.

de tout faire pour qu'elles prospèrent bien au-delà de ces assises », a indiqué Carmen Ndaot, ministre en charge des PME. Pour atteindre cet horizon, le Livre blanc préconise d'accélérer la finalisation des centres d'encadrement et d'accompagnement des PME, à l'exemple des bourses de sous-traitance, des Centres de gestion agréée, des centres d'arbitrage, renforcer les capacités et territorialiser les structures d'accompagnement des PME, dans une logique de cluster. Les autorités devraient

également rendre fonctionnelle la commission d'attribution des agréments des TPE (Très petites entreprises), TPI (Très petites industries), et PME, PMI pour le bénéfice des conditions fiscales. Le rôle de la Confédération patronale (CPG) devrait également être renforcé, le projet de la Chambre nationale des métiers devra être appuyé et le pan Economie sociale et Solidaire renforcé au niveau de l'incubateur national. « Le gouvernement s'emploie à redoubler d'effort pour matérialiser d'autres

projets à même de consolider l'écosystème entrepreneurial. Il s'agit, entre autre, pour le ministère en charge de l'Industrie, de l'opérationnalisation de la bourse de sous-traitance et de partenariat du Gabon, en vue d'un accès ouvert et transparent aux PME/PMI à la sous-traitance des majors industriels en République gabonaise. D'autres projets au bénéfice de l'entrepreneuriat, portés par les autres départements ministériels trouveront un écho favorable et un soutien sans faille au département ministériel dont j'ai la charge », a souligné Estelle Ondo, ministre de l'Industrie. Les assises de l'entrepreneuriat et des Petites et Moyennes entreprises et industries ont été organisées par le Bureau de coordination du Plan stratégique Gabon émergent (BCPSGE), en partenariat avec la Confédération patronale gabonaise (CPG), la Chambre de commerce et l'Incubateur national (Junior Achievement).

**Agences publiques**

**La purge n'a pas eu lieu !**

MSM  
Libreville/Gabon

ATTENDU depuis 6 mois avec une certaine angoisse par leurs responsables, le couperet est finalement tombé sur les agences publiques considérées, par une large frange de l'opinion nationale, comme des administrations parallèles, budgétivores et inefficaces pour la plupart. Le Conseil des ministres du

16 novembre 2018 a finalement annoncé la suppression de seulement...11 agences publiques. Et pas les plus représentatives. Il s'agit respectivement de l'Agence nationale de la promotion artistique et culturelle (Anpac), du Centre national de formation des sportifs, de la Société nationale du logement social (SNLS), de l'Agence nationale de sûreté et sécurité nucléaire, de l'Autorité de régulation des



Plusieurs agences publiques ont été supprimées. C'est le cas, notamment, de l'Anpac.

produits agricoles du forestier, de la Commission nationale de développe-

ment durable, de l'Agence nationale des pêches et de l'aquaculture, de la Commission nationale d'organisation et de gestion des événements et manifestations à caractère national et international, du Fonds national du développement du sport, et de l'Agence nationale de gestion et exploitation des infrastructures sportives et culturelles. En effet, au regard des difficultés de fonctionnement

présentées par certaines de ces entités, conjuguées à des résultats insuffisants en terme d'efficacité dans l'action, on s'attendait à une véritable purge. Surtout que les recommandations de la Task force adoptées lors du Conseil des ministres du 29 juin indiquaient clairement la suppression de la moitié de ces agences publiques. Une injonction finalement sans effet.

**Habitat et logement**

**SNLS : fin de l'agonie**

MSM  
Libreville/Gabon

C'EST l'épilogue d'un feuilleton qui aura coûté plusieurs milliards de francs de pertes à l'Etat et créé un climat de défiance et de suspicion entre les candidats au logement et le gouverne-

ment. Le Conseil des ministres du 16 novembre 2018 a annoncé la dissolution de la Société nationale du logement social (SNLS) dirigée par Joël Patient Mbiamany Tchoreret, en proie à des dissensions internes faites de coups bas, sur fonds de règlement de comptes, et à des conflits interminables



La SNLS, dirigée par Joël-Patient Mbiamany Tchoreret, a été absorbée par la Société nationale immobilière (SNI).

avec les réservataires des cités de Bikélé et d'Alhambra. Cette structure, créée en mai 2013, va être absorbée par la Société nationale immobilière (SNI). Démarré en 2013, le programme immobilier de la SNLS portait sur la construction de 2049 logements et la production de

650 parcelles viabilisées, représentant un coût global de 55,6 milliards de francs CFA. Au regard des résultats médiocres des différentes équipes dirigeantes et du gouffre financier sous fonds de corruption de plusieurs hauts responsables, le gouvernement s'est résolu à mettre fin à ses activités.

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 16/11/2018				VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS		
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA	en date du		
				1 EUR	655,957			
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 USD	603,253	CAC 40	16/11/2018	5 068,85
USD	1,1296	1USD =	580,698	1 CAD	472,941	DOW JONES	16/11/2018	25 080,50
CAD	1,4937	1CAD =	439,149	100 JPY	5,636	<b>BRENT (IPE) US Dollars/Baril</b> <b>16 Novembre 2018: 66,00</b>		
JPY	128,6400	1JPY =	5,099	1 GBP	806,622			
GBP	0,8705	1GBP =	753,558	100 CHF	637,00			
CHF	1,1395	1CHF =	575,653	100 ZAR	44,66			
ZAR	16,2025	1ZAR =	40,485	1 MAD	64,10			
MAD	10,8022	1MAD =	60,724	1 CNY	86,00			
CNY	7,8543	1CNY =	83,516	1 KES	5,81			
KES	116,2600	1KES =	5,642					

**CHANGEMENTS**

Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>